

## Sommaire exécutif

### Constats du bilan législatif du Parlement

Afin de dresser un bilan des actions des différents partis politiques au Parlement des dernières années, Équiterre et Nature Québec ont recensé les éléments marquants des activités législatives du Parlement, au point de vue de la lutte aux changements climatiques. À la lumière de cet inventaire, trois principaux constats sont à souligner :

- La majorité du Parlement est en faveur du Protocole de Kyoto et a proposé ou appuyé des mesures visant le respect des engagements du Protocole.
- Un seul parti politique, le Parti Conservateur, s'est systématiquement opposé aux mesures visant le respect des engagements du Protocole de Kyoto.
- Cette opposition systématique a paralysé le Parlement dans ses efforts pour mettre en place des mesures visant la réduction significative des émissions de gaz à effet de serre. À l'heure actuelle, il n'existe aucun règlement régissant les émissions de GES et permettant au Canada de respecter ses engagements envers la communauté internationale.

## Bilan des actions de lutte aux changements climatiques du Parlement canadien

Actions en chambre	Dans le sens des objectifs de Kyoto ?	Parti conservateur	Parti libéral	NPD	Bloc québécois
<p><b>- Mai 2006 -</b></p> <p>Motion en chambre visant à forcer le gouvernement à atteindre les objectifs fixés par le Canada dans le protocole de Kyoto</p> <p>Présentation de l'ébauche du projet de <b>loi C-288</b> sur la mise en œuvre du protocole de Kyoto</p>	Oui		Adoption de la motion	Adoption de la motion	Présentation de la motion
	Oui	Vote contre le projet de loi	Le député Pablo Rodriguez en est l'instigateur	Appui au projet de loi	Appui au projet de loi
<p><b>- Octobre 2006 -</b></p> <p>Dépôt du projet de <b>loi C-30</b> sur la qualité de l'air</p>	Non	Proposé par la ministre Ambrose	Considère cette loi trop faible et s'y oppose	Considère cette loi trop faible et s'y oppose	Considère cette loi trop faible et s'y oppose
<p><b>- Décembre 2006 -</b></p> <p>Le projet de <b>loi C-30</b> est envoyé en comité législatif pour une révision</p>	N/A			Révision demandée par Jack Layton	
<p><b>- Mars 2007 -</b></p> <p>Le rapport du comité législatif concernant le projet de <b>loi C-30</b> est déposé. Il inclut maintenant le respect des objectifs de Kyoto, un marché de carbone et des objectifs de réduction des GES.</p>	Oui	M. Harper refuse d'en entendre parler, affirmant que le projet de loi a été « dénaturé »	Participation à la refonte du projet de loi	Participation à la refonte du projet de loi	Participation à la refonte du projet de loi
<p><b>- Avril 2007 -</b></p> <p>Publication de « Prendre le virage vert », Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques qui propose des objectifs en deçà de Kyoto.</p>	Non	Initiative de John Baird, ministre de l'environnement		Envoi d'une lettre aux partis de l'opposition pour forcer à ramener le projet de <b>loi C-30</b>	Opposition au cadre
<p><b>- Juin 2007-</b></p> <p>Adoption du projet de <b>loi C-288</b></p>	Oui	Opposition ouverte face à ce projet	Appui à l'adoption et parti initiateur du projet de loi	Appui à l'adoption	Appui à l'adoption
<p><b>- Août 2007 -</b></p> <p>Le gouvernement dépose un nouveau plan d'action pour se conformer à la <b>loi C-288</b> et échoue à satisfaire aux dispositions de la Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto</p>	Non	Dépôt du plan d'action	Critique ouvertement	Critique ouvertement	Critique ouvertement

<p><b>- Septembre 2007 -</b></p> <p>Prorogation du Parlement éliminant toute possibilité de retour pour l'adoption du projet de <b>loi C-30</b></p> <p>Demande d'examen judiciaire déposée par Écojustice. Le gouvernement du Canada déroge à son obligation juridique de la Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto.</p>	<p>N/A</p>	<p>À la demande de M. Harper</p> <p>---</p>	<p>---</p>	<p>---</p>	<p>---</p>
<p><b>- Décembre 2007 -</b></p> <p>Dépôt du projet de <b>loi C-33</b> comprenant un examen périodique et approfondi des aspects environnementaux et économiques de la production de biocombustibles au Canada.</p>	<p>Controversé</p>	<p>Proposé par le gouvernement</p>	<p>Appui au projet de loi</p>	<p>Vote contre le projet de loi</p>	<p>Vote contre le projet de loi</p>
<p><b>- Mars 2008 -</b></p> <p>Dépôt d'une version modifiée du plan vert du gouvernement, qui est toujours critiquée par les partis de l'opposition et les environnementalistes.</p>	<p>Non</p>	<p>Dépôt du plan</p>	<p>Dénonce le plan Baird</p>	<p>Dénonce le plan Baird</p>	<p>Dénonce le plan Baird</p>
<p><b>- Juin 2008 -</b></p> <p>Présentation du projet de loi C-377 sur la responsabilité en matière de changements climatiques faisant de la Chambre des communes canadienne la première législature au monde à adopter des cibles axées sur les recherches scientifiques pour réduire les émissions de carbone.</p> <p>*Avorté avec le déclenchement des élections.</p>	<p>Oui</p>	<p>Vote contre le projet de loi</p>	<p>Appui au projet de loi</p>	<p>Proposition du projet de loi par Jack Layton</p>	<p>Appui au projet de loi</p>

## **Glossaire :**

### **Projet de loi C-288 - Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto**

Le projet de loi du libéral Pablo Rodriguez a été déposé en mai 2006. Il a fait l'objet d'une entente entre les trois partis d'opposition, de sorte qu'il a franchi avec succès toutes les étapes pour l'adoption d'un projet de loi. Il stipule que le Canada doit commencer à agir en mettant en place un plan environnemental pour atteindre les objectifs de Kyoto entre 2008 et 2012 et ce, au plus tard 60 jours après l'entrée en vigueur de la législation. Le gouvernement Harper avait alors annoncé qu'il ne se plierait pas à cette loi, la considérant presque comme une simple motion sans effet. Le projet de loi C-288 a été sanctionné en juin 2007. Il donnait 60 jours au ministre Baird pour déposer un plan conforme aux exigences du protocole de Kyoto.

### **Projet de loi C-30 - Loi canadienne sur la qualité de l'air et les changements climatiques**

Le projet de loi de Madame Ambrose, alors ministre de l'Environnement, a été déposé en octobre 2006. Il proposait essentiellement de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, par rapport au niveau de 2003. Le plan a été très mal reçu par l'opposition et par les groupes de défense de l'environnement, qui affirmaient que les grands pollueurs, notamment l'industrie pétrolière, étaient épargnés par le projet de loi et que le Canada renonçait à respecter ses engagements de réduction de GES pris à Kyoto.

Le projet de loi a été renvoyé au Comité législatif avant la deuxième lecture, essentiellement parce qu'il n'avait pas été approuvé sur le fond par la Chambre des communes. Conformément aux règles de procédure parlementaires, le Comité disposait d'une plus grande latitude pour le modifier. Avec la situation minoritaire du parti au pouvoir, le nombre de députés de l'opposition dépassait celui des députés conservateurs au sein du Comité. Faisant jouer le principe de la majorité, l'opposition a réussi, en s'unissant, à reformuler considérablement la version originale, à tel point que le projet de loi ramené à la Chambre des communes en mars 2007 a été décrit comme « pratiquement méconnaissable ». On a complètement réorienté le projet de loi afin d'insister sur la nécessité d'instaurer des mesures destinées à aider le Canada à respecter ses obligations internationales en matière de réduction des émissions de GES. Le projet de loi C-30 a été modifié et adopté par le comité législatif, mais est mort en septembre 2007, Monsieur Harper réclamant la prorogation du Parlement.

### **Projet de loi C-33 - Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999**

Le projet de loi C-33 a été déposé le 3 décembre 2007 à la Chambre des communes par le ministre de l'Environnement, John Baird. Ce projet de loi habilite le gouvernement à réglementer pour que l'essence contienne en moyenne 5% de combustibles renouvelables d'ici 2010. Il a été modifié par le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire afin de tenir compte d'une suggestion : un examen périodique et approfondi des aspects environnementaux et économiques de la production de biocombustibles au Canada. Le projet de loi C-33 a été adopté en juin 2008 par le Comité sénatorial sans amendement, mais avec des observations. Il a ensuite été adopté à majorité à la Chambre des communes, bien que le NPD et le Bloc québécois aient voté contre, estimant que ce projet de loi pourrait aggraver la crise alimentaire mondiale actuelle.

### **Projet de loi C-377 - Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques**

Le projet de loi proposé par Jack Layton a été adopté par le Parlement en juin 2008, faisant de la Chambre des communes canadienne la première législature au monde à adopter des cibles axées sur les recherches scientifiques pour réduire les émissions de carbone – en s'engageant à réaliser une réduction de 80% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050. Ce projet de loi a reçu l'appui des trois partis d'opposition, mais les députés conservateurs ont voté contre. Ce projet de loi est mort avec le déclenchement des élections en cours.